



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question au Gouvernement n° 2143

Texte de la question

APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy, pour le groupe UMP.

M. Guy Geoffroy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'école de notre pays a besoin de progresser pour permettre la réussite de tous les élèves.

M. Christian Bataille. Elle a surtout besoin d'enseignants !

M. Guy Geoffroy. C'est dans cette optique qu'avait été organisé un grand débat auquel ont participé plus d'un million de nos concitoyens et qui a permis la préparation, l'examen et l'adoption du projet de loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, devenu, depuis quelques semaines, loi de la République.

Dès votre prise de fonctions, monsieur le ministre, vous avez souhaité, ce qui est tout à fait normal, prendre la mesure exacte des dossiers qui vous étaient confiés.

M. Gérard Charasse. La situation est catastrophique.

M. Guy Geoffroy. Vous avez aussi souhaité poursuivre le dialogue avec tous les partenaires du système éducatif. Or cette volonté de dialogue que nous ne pouvons que partager semble avoir été interprétée de manière malencontreuse comme une volonté de ne pas appliquer une loi de la République. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous savons que vous êtes attaché au respect des lois votées au Parlement, donc déterminé à appliquer celle-ci. Aussi ma question sera-t-elle simple. Pouvez-vous, monsieur le ministre, assurer la représentation nationale de votre totale détermination à mettre en oeuvre, selon un calendrier aisément vérifiable, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ? Quelles mesures seront appliquées dès la rentrée 2005 et lesquelles le seront en 2006 et les années suivantes ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. La réforme de l'école, monsieur Geoffroy, a été votée. La réforme de l'école sera appliquée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Le Premier ministre s'y est engagé et je le ferai ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

En prenant mes fonctions, j'ai trouvé un ministère qui a le sens et le goût de l'évolution. Mais compte tenu des tensions qu'il a connues, la situation exigeait de prendre quelques semaines pour dialoguer avec la communauté scolaire. J'ai employé ce temps à rencontrer les professeurs, les encadrants, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

Après le temps de la concertation vient le temps de l'action, qui consiste à définir des priorités. J'ai convoqué le Conseil supérieur de l'éducation pour le 7 juillet prochain pour lui présenter ces priorités. Elles s'organisent autour d'un axe fort, qui est l'égalité des chances. Ainsi les premiers textes concerneront le soutien scolaire, les langues étrangères, les bourses au mérite, le développement de l'apprentissage, les mesures facilitant l'accès au monde du travail, l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Par ailleurs, il est évident que l'on ne peut laisser des élèves sans professeurs, même pour une courte durée. Aussi, dès la rentrée 2005, j'ai prévu la mise en place d'un dispositif permettant le remplacement des professeurs absents, d'abord sur la base du volontariat. Au cas où il n'y aurait pas assez de volontaires, obligation sera faite aux enseignants de remplacer leurs collègues absents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2143

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 juin 2005